

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, dûment convoqués le dix décembre deux mille dix-neuf, se sont réunis à Beaune-la-Rolande, sous la Présidence de Mme Delmira DAUVILLIERS.

En exercice : 58

Présents : 49

Votants : 52

Étaient présents : M. Barrier, M. Beaudeau, M. Bercher, Mme Berthelot, M. Berthelot, Mme Bison, M. Bougreau, M. Catinat, Mme Chantreau, Mme Chesnoy, M. Citron, Mme Couillaut, Mme Dauvilliers, M. Desbois, M. Deserville, Mme Durand, M. Fernandes, Mme Féry, M. Gainville, M. Gaucher, M. Gaultier, M. Gaurat, M. Gillet, M. Girard, Mme Guesdon, Mme Herblot, Mme Legal, M. Léotard (*Conseiller suppléant de M. Jové, Echilleuses*), Mme Lévy, Mme Longchamp, M. Lutton, M. Moisy, Mme Montebrun, M. Nauleau, Mme Pelhate, M. Petit, M. Petiot, M. Pierron, Mme Ponotchevny, Mme Pouillart, M. Renucci, M. Richard, M. Rousseau, M. Roux, M. Saint, M. Sureau, M. Thion, M. Touraine, *Mme Viron (Conseillère suppléante de M. Mangeant, Ondreville-sur-Essonne)*.

Étaient absents : M. Brichard, M. Chanclud (*excusé*), M. Colin, M. Delys, Mme Malé, Mme Pasquet (*excusée*).

Pouvoirs : Mme Fautrat à M. Gaucher, Mme Pasquet à Mme Dauvilliers, Mme Sonatore à M. Catinat.

M Pierron a été élu secrétaire de séance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5211-1 et L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

réf : 2019/2019-196 – Approbation des nouveaux tarifs des contrôles et diagnostics du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1^{er} janvier 2020

Le Conseil communautaire, Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 modifié le 16 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du Beaunois, de la Communauté de Communes des Terres Puiseautines avec extension du périmètre à la Communes Nouvelle « Le Malesherbois » et création de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais prenant effet à compter du 1er janvier 2017,
- la délibération n° 2017-251 du Conseil Communautaire du Pithiverais Gâtinais fixant les tarifs des prestations de contrôles de l'assainissement non collectif aux usagers des anciennes Communautés de communes du Beaunois et des Terres Puiseautines,
- l'avis favorable de la commission travaux réunie le 9 décembre 2019 ;

Considérant :

- Qu'il convient de modifier le montant des contrôles effectués par le SPANC ;

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

| Type de prestation | Unité | € H.T. | TVA | € TTC |
|--|-------|--------|-----|--------|
| Contrôle conception | 1 | 104,54 | 10% | 115,00 |
| Contrôle réalisation | 1 | 100,00 | 10% | 110,00 |
| Réexamen ou contre visite complémentaire | 1 | 100,00 | 10% | 110,00 |
| Diagnostic initial | 1 | 141,82 | 10% | 156,00 |
| Diagnostic cession de bien | 1 | 141,82 | 10% | 156,00 |
| Contrôle de bon entretien bon fonctionnement | 1 | 141,82 | 10% | 156,00 |
| Forfait pour absence de rendez-vous diagnostic et contrôle | 1 | 72,73 | 10% | 80,00 |
| Avis sur Certificat d'urbanisme | 1 | 45,45 | 10% | 50,00 |

- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget annexe du SPANC.

Beaune-la-Rolande le 17 décembre 2019

**La Présidente,
Delmira DAUVILLIERS**



Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la sous-préfecture de Pithiviers le 20 décembre 2019 et de sa publication légale le 20 décembre 2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>